

PROVINCE DE QUÉBEC,
MRC DE CHARLEVOIX,
MUNICIPALITÉ DE PETITE-RIVIÈRE-SAINT-FRANÇOIS

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Petite-Rivière-Saint-François tenue le 11^e jour de septembre 2017 à l'heure et au local ordinaire des séances du conseil.

Assistaient sous la présidence de monsieur Gérald Maltais, Jeanne-D'Arc Simard, Serge Bilodeau, Jacques Bouchard, Gérard R. Bluteau, tous conseillers formant quorum.

Étaient absents : messieurs Yves Bouchard et Jérôme Bouchard

Ordre du jour

- 1- Ordre du jour
 - 1 a) Période de questions du public
 - 1 b) Dépôt du rapport comparatif août 2016 via août 2017
- 2- Adoption et suivi du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 14 août 2017
 - 2 a) Adoption et suivi du procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 21 août 2017
- 3- Comptes fournisseurs d'août 2017
 - 3.1- Liste des chèques et des paiements effectués suivant les comptes acceptés en août 2017, les résolutions ainsi que les dépenses effectuées en vertu du règ. no 367.
- 4- Avis de motion et règlement
 - 4.1- Avis de motion – règlement no 514 rémunération des élus
 - 4.2- Projet de règlement no 594 – amendant le règlement no 514
 - 4.3- Règlement no 595 – modifiant le règlement no 593
 - 4.4- Adoption des règlements d'urbanisme
- 5- Résolutions
 - 5.1- Construction Polaris - Décompte progressif no 7
 - 5.2- CCU – Sièges no 3 et 4
 - 5.3- FRIL – Souper-bénéfice
 - 5.4- Centraide - Appui
 - 5.5- M. François Royer - Réclamation
 - 5.6- Formation Bruno Lavoie – Q-2, r.22
 - 5.7- Nomination – Revenu Québec
 - 5.8- M. Gilles Déry - Réclamation
 - 5.9- Officiers ONU
 - 5.10- Demande de dérogation mineure lot 4 793 266 (chemin des Érables)
 - 5.11- Accès Petite Rivière – Démission et nomination
 - 5.12- Autorisation – Dépenses élections 2017
 - 5.13- Acceptation d'une directive de changement – DC-T-15
 - 5.14- Location terrain Multis-Bois- modification - résolution no 100817
 - 5.15- MTQ – Amélioration - Entrée rue Principale – Aménagement d'une voie spécifique d'accès
6. Prise d'acte de la liste des permis émis en août 2017
7. Courrier d'août 2017
8. Divers
 - 8 a) Bell
 - 8 b) Formation Université

8 c) Loi 122 – Appui FQM - FCM

11- Ajournement ou levée de l'assemblée

Rés.010917

1.- Ordre du jour

Il est proposé par Jeanne D'Arc Simard et résolu à l'unanimité des conseillers(ères) présents :

Que l'ordre du jour est accepté tel que rédigé et communiqué.

ADOPTÉE

1 a) Période de questions portant sur l'ordre du jour

- Aucune question

Rés.020917

1 b) Dépôt du rapport comparatif août 2016 via août 2017

Il est proposé par Serge Bilodeau et résolu à l'unanimité des conseillers(ères) présents :

Que le conseil municipal de Petite-Rivière-Saint-François prend acte du dépôt du rapport financier comparatif d'août 2016 via août 2017.

ADOPTÉE

Rés.030917

2 - Adoption et suivi du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 14 août 2017

Il est proposé par Serge Bilodeau et résolu à l'unanimité des conseillers(ère) présents :

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Petite-Rivière-Saint-François, tenue le 14^e jour d'août 2017 est accepté tel que rédigé et communiqué.

Suivi : Serge Bilodeau

- Avis de motion – Feux d'artifices
- Rénovation CIUSS
- Dérogation mineure
- IGA
- Boîte à lire
- Route 138
- Panneaux d'inflammabilité

Rés.040917

2 - Adoption et suivi du procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 21 août 2017

Il est proposé par Serge Bilodeau et résolu à l'unanimité des conseillers(ère) présents :

Que le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de Petite-Rivière-Saint-François, tenue le 21^e jour d'août 2017 est accepté tel que rédigé et communiqué.

Suivi :

Rés.050917

3- Comptes à payer – août 2017

NOM

SOLDE

FOURNISSEURS REGULIERS

9101-3243 QUÉBEC INC.	203.51	Baleine échouée
AGENCE POUR VIVRE CHEZ SOI	7 290.75	Grand ménage école
AGRIVOIX, COOPERATIVE AGRICOLE	3 592.18	diesel
ALEXANDRE MALTAIS	300.00	location équipement
ATELIER MÉCANIQUE DUFOUR	226.35	inspection camion
A.TREMBLAY & FRERES LTEE	656.79	renouvellement contrat annuel
AUBE ANCTIL PICHETTE ET ASS.	293.19	Consultations diverses
AUTOBUS M.SANTERRE INC.	2 397.23	voyage camp de jour
BETON PROVINCIAL LTEE	1 193.11	béton bancs de parc
BILODEAU CHEVROLET	705.72	Freins GMC
BOUCHERIE DE LA BAIE	667.56	Boeuf haché casse-croûte
BOUCHARD ET GAGNON	1 165.00	Hon. Prof. contrat
BOUCHARD GAGNON EXCAVATION INC.	2 956.00	location équipement
BUANDERIE MODERNE	87.56	
CAMIONS FREIGHTLINER QUÉBEC INC.	183.48	pièces camion
CENTRES DE PNEUS GCR-(76)	829.47	pneux Freith
CERTIFIED LABORATORIES	671.40	abat poussière
CHEZ S. DUCHESNE INC.	2 555.94	quincaillerie diverse
DESJARDINS AUTO COLLECTION	209.88	essuie-glace F450
DICOM EXPRESS	484.53	livraison
DISTRIBUTION SIMARD INC.	95.71	produits nettoyants
EDGAR BLONDEAU	862.31	ensemble d'essieux
		Hon. Prof. laboratoire
ENGLOBE CORP.	34 763.62	assainissement
EQUIPEMENT GMM INC.	155.72	imprimante coût mensuel
ÉQUIPEMENTS SURVIE MARITIME INC.	90.60	recharge cylindre d'air
E.R.L.ENR.	2 072.85	gravier et pierre nette
EXCAVATION JOSEPH AIMÉ GAGNON ET FILS	9 519.91	Location pelle sur roue- aqued.
FONDS D'INFORMATION SUR LE TERRITOIRE	64.00	Assain. mutation
FORMULES MUNICIPALES ENR.	495.64	fourniture élection
FUSIONEX	984.71	équipement aqueduc
GAETAN BOLDDUC & ASS. INC.	583.50	vérification pompe aqueduc
GARAGE JEAN-CLAUDE SIMARD	397.81	pièces débroussailleuse
GARAGE A. COTE	43.69	
GROUPE PAGES JAUNES	69.46	inscription au botin téléphonique
HYUNDAI JEAN-ROCH THIBEAULT INC.	1 128.46	essence
IDENTIFICATION SPORTS.COM	328.01	
IGA MARCHÉ BAIE ST-PAUL	90.78	gâteaux, épis
ISCO	984.65	pompe égout assainissement
LAROUCHE LETTRAGE ET GRAVURE	255.15	affiches chasse- essence
LES ÉDITIONS JURIDIQUE FD	131.07	Mise à jour annuelle
LES ENTR. JACQUES DUFOUR FILS	539.63	sable tamisé MG-112 CG-14
LOCATIONS GALIOT INC.	2 461.07	location nacelle-travaux église
MACPEK INC.	516.36	Divers - lumières led - fillage
MAILVIL	200.00	animation souper pompier
MAXI	206.28	eau-café-boisson gazeuse
MEUNERIE CHARLEVOIX INC.	110.35	chlore
MON CHARLEVOIX	431.16	Pub Mme Guylaine Tremblay
MRC DE CHARLEVOIX	87 885.50	quote-part MRC
PIECES D'AUTOS G.G.M.	1 431.29	fourniture machinerie
NORTRAX QUÉBEC INC.	180.20	peinture véhicule
PIECES D'AUTOS LA MALBAIE INC.	231.53	article pour peinture véhicules
PROMARK	1 496.97	relevé de fils souterrain
PROMOS GB 3,0	270.16	vestes de sécurité
REAL HUOT INC.	12 918.12	tuyaux aqu.égout- détecteur de fer
REGIS LAJOIE	30.00	
RÉGULVAR	2 400.68	contrat d'entretien annuel
SERVICE DE TRAITEUR	826.60	Souper camp de jour
SOL TROPICAL	481.22	toiture
SOLUGAZ	1 004.07	location oxygène, argo, propane
STEIN MONAST	1 301.51	hon. Prof. servitude
STRONGCO	153.76	
TESSIER RÉCRÉO-PARC INC.	2 423.67	bancs terrain de pétanque
		piquetage - travaux publics -
TREMBLAY & FORTIN	574.87	urbanisme
WURTH CANADA LIMITEE	335.98	clôture

SOUS-TOTAUX 64 FOURNISSEURS 198 198.28

CASSE-CROUTE & LOISIRS

ALIMENTATION BOEUF ROUGE INC.		78.02
GROUPE COLABOR INC.		3 080.78
DISTRIBUTION SIMARD INC.		106.09
LAITERIE DE CHARLEVOIX		928.00
MAXI		563.54
SOUS-TOTAUX	5 FOURNISSEURS	4 756.43
** TOTAUX **	69 FOURNISSEURS	202 954.71

Il est proposé par Serge Bilodeau et résolu à l'unanimité des conseillers(ère) présents :

Que le conseil municipal de Petite-Rivière-Saint-François autorise le paiement des comptes à payer pour août 2017, comme ci-dessus rédigés et communiqués.

ADOPTÉE

Rés.060917

3.1- Liste des chèques et des paiements effectués suivant les comptes acceptés en août 2017, les résolutions ainsi que les dépenses effectuées en vertu du règ. no 367.

NOM DU FOURNISSEUR	NUMÉRO DE CHÈQUE	MONTANT
BOUCHARD, MAXIME	3490	206.78
MARIE-ÈVE GAGNON	3491	572.58
A.D.M.Q-ZONE LA CAPITALE	3492	200.00
BOUCHARD, MAXIME	3493	206.78
POSTE CANADA	3494	66.08
SOCIETE CANADIENNE DES POSTES	3495	195.46
GENEVIEVE MORIN	3496	2 147.75
S.O.S. LABYRINTHE	3497	477.31
JEROME BOUCHARD	3498	658.01
VILLE DE BAIE-SAINT-PAUL	3499	820.00
9255-6463 QUÉBEC INC.	3500	92.42
ASSOCIATION DES DIRECTEURS	3501	349.52
ALIMENTATION ENTRE MER ET MONTS INC.	3502	13.27
E.R.L.ENR.	3503	4 254.39
AGENCE POUR VIVRE CHEZ SOI	3504	1 255.41
TRANSPORT R.J. TREMBLAY	3505	172.84
ATELIER MÉCANIQUE DUFOUR	3506	76.39
AQUARIUM DU QUÉBEC	3507	383.45
ATLANTIS POMPE STE-FOY	3508	285.78
BOUCHARD GAGNON EXCAVATION INC.	3509	431.15
BOUCHARD ET GAGNON	3510	21 359.81
BRIDGESTONE CANADA INC.	3511	4 256.23
CAMION INTERNATIONAL ELITE	3512	221.79
CAMIONS FREIGHTLINER QUÉBEC INC.	3513	572.64
CARIE FACTORY	3514	284.60
CARREFOUR ACTION	3515	43.12
CENTRE JARDIN DE LA BAIE	3516	4 454.82
CHARLEVOIX MAZDA	3517	93.09
CHEZ S. DUCHESNE INC.	3519	2 612.38
CHAPITEAUX DU MONDE INC.	3520	1 770.39
CHARLEVOIX NOTAIRES	3521	1 028.07
CHARLEVOIX NOTAIRES	3521	-1 028.07
DIANE TANGUAY	3522	437.25
DISTRIBUTION SIMARD INC.	3523	86.99
EDGAR BLONDEAU	3524	1 315.41
EDGAR BLONDEAU	3524	-1 315.41
ÉLECTRICITÉ GAUTHIER	3525	1 749.90
ENGLOBE CORP.	3526	11 831.31
EQUIPEMENT GMM INC.	3527	264.76
FONDS D'INFORMATION SUR LE TERRITOIRE	3528	36.00
FORESTERIE SERGE GAUVIN INC.	3529	1 437.19
GARAGE CHRISTOPHE LAJOIE	3530	252.96
GARAGE JEAN-CLAUDE SIMARD	3531	307.30
GARAGE A. COTE	3532	137.97
GARAGE ROGER CÔTÉ ENR.	3533	2 359.39
GÉNEST	3534	210.00
GÉNIO	3535	1 027.45
GROUPE ENVIRONEX	3536	581.78

GROUPE ULTIMA INC.	3537	74 131.00
GROUPE PAGES JAUNES	3538	69.46
HYUNDAI JEAN-ROCH THIBEAULT INC.	3539	4.76
JOHN BROOKS	3540	158.45
LAROUCHE LETTRAGE ET GRAVURE	3541	28.74
LE GENEVRIER INC.	3542	88.00
LES ATTACHES TRANS-QUEBEC INC.	3543	73.47
LOCATIONS GALIOT INC.	3544	412.47
MENUISERIE VELGHE ERIC	3545	448.40
MEUNERIE CHARLEVOIX INC.	3546	932.30
MON CHARLEVOIX	3547	143.72
MRC DE CHARLEVOIX	3548	12.14
COUR MUNICIPALE MRC CÔTE DE BEAUPRÉ	3549	100.00
ORIZON MOBILE	3550	63.23
PARADIS	3551	1 977.83
PERFORMANCE FORD LTEE	3552	75.74
PIECES D'AUTOS G.G.M.	3553	623.60
PIECES D'AUTOS LA MALBAIE INC.	3554	1 912.63
PRECISION S.G. INC	3555	1 701.06
REGIS LAJOIE	3556	84.00
RESTAURANT TRAITEUR	3557	1 257.54
SANI CHARLEVOIX INC.	3558	183.96
S.COTÉ ELECTRIQUE INC.	3559	1 045.87
SERVICE DE TRAITEUR	3560	4 716.73
SOCIÉTÉ MUTUELLE DE PRÉVENTION INC.	3561	1 150.21
SOLUGAZ	3562	214.57
SPI SANTÉ SÉCURITÉ INC.	3563	472.10
STEIN MONAST	3564	2 340.32
SÉCURITÉ SIROIS	3565	724.46
TRANSPORT NORMAND LAVOIE	3566	261.25
TRANSPORT ROCK BOUCHARD ENR.	3567	45.60
TREMBLAY & FORTIN	3568	58.64
VITRERIE GILBERT	3569	517.38
WOLSELEY CANADA INC.	3570	543.22
ÉDUCAZOO QC	3571	517.39
SERRUPRO - SERRURIER CHARLEVOIX	3572	95.43
SPECTRALITE/SIGNOPLUS	3573	6 443.83
ALIMENTATION ENTRE MER ET MONTS	3574	1 014.50
ALIMENTATION BOEUF ROUGE INC.	3575	117.34
DISTRIBUTION SIMARD INC.	3576	55.16
GROUPE COLABOR INC.	3577	2 912.70
IGA MARCHÉ BAIE ST-PAUL	3578	146.51
LAITERIE DE CHARLEVOIX	3579	1 131.00
MAXI	3580	95.64
PROMOS GB 3,0	3581	1 115.48
DEFI LASER	3582	402.41
BOUCHARD, MAXIME	3583	206.78
MECANIQUE MARIUS GAGNE INC.	3585	413.87
EDGAR BLONDEAU	3586	453.10
CONSTRUCTION POLARIS INC.	3587	1 078 263.37
CLAUDE BOUCHARD	3588	925.00
CATHERINE JOBIN	3589	50.00
SOPHIE BOYER	3590	50.00
SOPHIE GIRARD	3591	50.00
ODILE DUFOUR	3592	50.00
VERONIQUE TREMBLAY	3593	80.00
MÉLISSA DUFOUR	3594	50.00
GENEVIEVE MORIN	3595	50.00
ANNICK BOUCHARD	3596	50.00
GENEVIEVE BOUCHARD	3597	50.00
MARILYNE GIRARD	3598	50.00
SANDIE BOUCHARD	3599	50.00
KATY DUFOUR	3600	80.00
ISABELLE SIMARD LAVOIE	3601	80.00
AUDREY DUFOUR	3602	50.00
VÉRONIQUE TREMBLAY	3603	50.00
JOANY TREMBLAY	3604	50.00
CHRISTINE GIRARD	3605	50.00
FORMACTION	3606	1 494.68
SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES	3607	977.29
LES JARDINS DU CENTRE	3608	411.50
MOULIN DES ÉBOULEMENTS	3609	126.00
LE FLORE ENCHANTÉE	3610	331.00
CHOCOLATERIE CYNTHIA	3611	139.30
LA FERME BASQUE DE CHARLEVOIX	3612	558.00

LA MIELLERIE DE CHARLEVOIX	3613	204.00
LES THÉS DE CHARLEVOIX	3614	183.75
NICOLE TURCOTTE	3615	712.00
CAFÉ CHARLEVOIX, BRÛLERIE ARTISANALE	3616	162.00
ATELIER DÉCO COCO	3617	80.00
CLAUDE BOUCHARD	3618	38.00
SUZANNE LAPOINTE	3619	100.00
ANNETTE LAVOIE	3620	119.00
SOCIETE CANADIENNE DES POSTES	3621	195.46
CHARLEVOIX NOTAIRES	3622	514.05

NOM DU FOURNISSEUR	NUMÉRO DE CHÈQUE	MONTANT
HYDRO-QUÉBEC	3360	992.43
BUREAU EN GROS - VISA	3361	215.02
VISA DESJARDINS	3362	6 683.00
COMMUNICATIONS CHARLEVOIX	3363	549.41
HYDRO-QUEBEC	3364	703.72
REVENU DU CANADA	3365	9 941.54
REVENU QUEBEC	3366	24 381.07
FONDS DE SOLIDARITÉ FTQ	3367	28.80
CARRA	3368	752.52
CARRA	3369	752.52
DESJARDINS SECURITE FINANCIERE	3370	5 082.84
HYDRO-QUEBEC	3371	38.77
HYDRO-QUEBEC	3372	67.21
HYDRO-QUEBEC	3373	721.87
HYDRO-QUEBEC	3374	93.53
TELUS MOBILITE	3375	263.69
BELL CANADA	3376	186.21
BELL CANADA	3377	70.51
BELL CANADA	3378	144.53
BELL CANADA	3379	94.76
BELL CANADA	3380	70.51
BELL CANADA	3381	78.50
BELL CANADA	3382	70.51
DERY TELECOM	3383	54.03
DERY TELECOM	3384	57.43
HYDRO-QUEBEC	3385	658.05
HYDRO-QUEBEC	3386	548.42
HYDRO-QUEBEC	3387	749.42
HYDRO-QUEBEC	3388	273.10
HYDRO-QUEBEC	3389	226.77
HYDRO-QUEBEC	3390	219.91
HYDRO-QUEBEC	3391	62.54
HYDRO-QUEBEC	3392	1 025.75
HYDRO-QUEBEC	3393	3.00

Il est proposé par Gérard R. Bluteau et résolu à l'unanimité des conseillers(ères) présents :

Que le conseil municipal prend acte de la liste des chèques et des prélèvements de août 2017 et l'accepte telle que rédigée et communiquée.

ADOPTÉE

4- Règlements

PROVINCE DE QUÉBEC,
MRC DE CHARLEVOIX,
MUNICIPALITÉ DE PETITE-RIVIÈRE-SAINT-FRANÇOIS

AVIS DE MOTION

Avis de motion est par la présente donné par Jacques Bouchard, que le règlement no 514 est amendé à l'effet d'ajouter que les tablettes ou portables (équipements électroniques) utilisés par les membres du conseil pendant leur mandat leur sera laissé à la fin de celui-ci. Si un membre du conseil démissionnait en cour de mandat, il lui serait facturé au prorata du nombre du mois du siège, s'il désire en faire l'acquisition.

Que le règlement sera rétroactif au 1^{er} janvier 2017.

Rés.070917

4.2- Projet de règlement no 594

Attendu qu'après une période de quatre ans, les équipements électroniques utilisés par les membres du conseil municipal sont désuets et seraient à remplacer;

En conséquence : Il est proposé par Jacques Bouchard et résolu à l'unanimité des conseillers(ère) présents :

Que le conseil municipal de Petite-Rivière-Saint-François adopte le projet 1 du règlement no 594 comme ci-dessous rédigé.

ADOPTÉE

PROVINCE DE QUÉBEC,
MRC DE CHARLEVOIX,
MUNICIPALITÉ DE PETITE-RIVIÈRE-SAINT-FRANÇOIS

PROJET 1 - Règlement no 594

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NO 514 POUR AJOUTER À L'ARTICLE 5, LA CESSION APRÈS MANDAT D'ÉQUIPEMENTS ÉLECTRONIQUES.

Article 1 Modification de l'article 5

ARTICLE 5 : ALLOCATION DE DÉPENSES DU MAIRE ET DES CONSEILLERS

L'allocation de dépenses reliée à la fonction de Maire correspond à un montant égal à la moitié de sa rémunération et est de 5 200 \$. Pour chacun des conseillers, le calcul est le même et cette allocation annuelle est de 1 733.33 \$.

À la fin du mandat du maire ou des conseillers, l'équipement électronique lui ayant servi en cours de mandat (tablettes, portables) lui sera cédé à titre gratuit.

Si un membre du conseil, maire ou conseiller, démissionnait en cours de mandat et désirait conserver l'équipement électronique, il lui serait alors vendu au prorata du coût payé versus le nombre du mois d'utilisation.

Article 2 Entrée en vigueur

Le présent règlement est rétroactif au 1^{er} janvier 2017.

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Gérald Maltais, maire

Francine Dufour, sec.trés.

Rés.080917

4.3- Règlement no 595

Il est proposé par Gérard R. Bluteau et résolu à l'unanimité des conseillers(ère) présents :

Que le conseil municipal de Petite-Rivière-Saint-François adopte le règlement no 595.

ADOPTÉE

PROVINCE DE QUÉBEC

MRC DE CHARLEVOIX
MUNICIPALITÉ DE PETITE-RIVIÈRE-SAINT-FRANÇOIS

Règlement no 595

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NO 593 POUR MODIFIER
L'ARTICLE 4.28 FEUX D'ARTIFICES SECTION 2

Article 1 But du règlement

Le règlement a pour but de modifier l'article 4.28, à la section 2.

Article 2 Modification de l'article 4.28, section 2

L'article 4.28 au règlement no 593 se lit comme suit :

4.28 Feux d'artifice

2. Le lieu doit être à moins de 50 mètres de tout bâtiment et à au moins 200 mètres de toute usine ou entrepôt d'explosifs, de produits chimiques, d'essence ou tout autre produit inflammable et de tout poste d'essence et de station-service;

L'article 4.28 est modifié comme suit :

4.28 Feux d'artifice

2. Le lieu doit être à au moins 50 mètres de tout bâtiment et à au moins 200 mètres de toute usine ou entrepôt d'explosifs, de produits chimiques, d'essence ou tout autre produit inflammable et de tout poste d'essence et de station-service;

Article 3 Entrée en vigueur

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Gérald Maltais, maire

Francine Dufour, sec.trés.

4.4- Règlements d'urbanisme numéros : reporté le 25 septembre

5- Résolutions

Rés.090917

5.1- Construction Polaris - Décompte progressif no 7

Attendu la réception du décompte progressif no 7, accompagné de la recommandation de paiement signé par M. Bruno Perron, chargé d'exécution pour le Consortium Roche/EMS et daté du 21 juillet 2017;

Attendu que le décompte progressif no 7 s'élève à 1 067 379.55 \$ avant taxes, moins une retenue de 10 % soit 106 737.96 \$ et une une retenue spéciale de 7 550.00 \$ se détaillant ainsi ;

- Libération de la retenue réservoir R-3 = 30 % de 60 000 \$ = 18 000 \$
 - Surveillant 2 - 4 sem. X 3650\$/semaine = (14 600 \$)
 - Surveillant 3 - 3 sem. X 3650\$/semaine = (10 950 \$)
- Total de la retenue spéciale : **(7 550 \$)**

Attendu que M. Michel Inkel recommande un paiement au montant de 953 091.59 \$ avant taxes et se détaillant comme suit :

Partie 1 « PIQM – volet 1.4 » :	524 912.28 \$
Partie 2 « PIQM – volet 2.1 » :	446 192.81 \$
Partie 3 « Municipal » :	96 274.46 \$

En conséquence de ce qui précède : Il est proposé par Gérard R. Bluteau et résolu à l'unanimité des conseillers(ère) présents :

Que le conseil municipal de Petite-Rivière-Saint-François autorise un paiement au montant de 1 095 817.06 \$ incluant les taxes et suite à la réception des quittances partielles des fournisseurs ayant dénoncé, au 30 juin 2017.

ADOPTÉE

Rés.100917

5.2- CCU – Sièges no 3 et 4

Attendu la réception des candidatures suivantes pour occuper les sièges no 3 et 4, présentement vacants au sein du comité consultatif de l'urbanisme;

- Mme Marilynne Fraser
- M. Richard Simard
- Marie-Hélène Côté-Brochu
- M. Pierre Demers

En conséquence de ce qui précède : Il est proposé par Jeanne-D'Arc Simard et résolu à l'unanimité des conseillers(ère) présents :

Que le conseil municipal de Petite-Rivière-Saint-François est heureux de l'intérêt manifesté par ces candidats;

Que le conseil municipal procède aux nominations comme suit :

Siège no 3 : M. Pierre Demers
Siège no 4 : M. Richard Simard

ADOPTÉE

Rés.110917

5.3- FRIL – Souper-bénéfice

Attendu l'invitation reçue de l'organisme « Fonds régional en infrastructures de loisirs de Charlevoix (FRIL), pour assister au souper-bénéfice qui aura lieu le 9 novembre 2017, en soirée, au Fairmont Le Manoir Richelieu;

Attendu que le coût des billets est de 100 \$;

Attendu que la coprésidence est assurée par madame Dominique Maltais, double médaillée olympique et par monsieur Dave Pichette, ancien joueur des Nordiques de Québec;

En conséquence : Il est proposé par Jeanne-D'Arc Simard et résolu à l'unanimité des conseillers(ère) présents :

Que le conseil municipal de Petite-Rivière-Saint-François autorise l'achat de 2 billets auprès du FRIL;

Que le poste budgétaire no 02 11000 346 sera diminué du même montant.

ADOPTÉE

Rés.120917

5.4- Centraide - Appui

Attendu la demande d'appui à la campagne Centraide 2017;

Attendu que la contribution corporative 2016 versée par la municipalité était de 500 \$;

En conséquence : Il est proposé par Serge Bilodeau et résolu à l'unanimité des conseillers(ère) présents :

Que le conseil municipal de Petite-Rivière-Saint-François accepte de contribuer pour le même montant en 2017, soit 500 \$;

Que le poste budgétaire no 02 19100 996 sera diminué du même montant.

ADOPTÉE

Rés.130917

5.5- M. François Royer - Réclamation

Attendu que lors des travaux d'aménagement du développement du Domaine du Ruisseau, la municipalité avait aménagé une conduite de 6 pouces perforée et située sur les terrains du 18 et 22, rue du Domaine du Ruisseau;

Attendu qu'il est constaté la présence importante d'ocre ferreux et que cette substance vient en tout ou en partie obstruer la conduite installée par la municipalité;

Attendu qu'en raison de l'obstruction à la conduite, des dégâts d'eau sont survenus dans la semaine du 13 avril 2017 à la résidence sise au 22, rue du Domaine du Ruisseau;

Attendu que le propriétaire demande remboursement des frais occasionnés pour la remise en état de son sous-sol;

Attendu que le montant demandé est de 2 630.56 \$ et appuyé par les factures inhérentes aux travaux effectués;

En conséquence de ce qui précède : Il est proposé par Gérard R. Bluteau et résolu à l'unanimité des conseillers(ère) présents :

Que le conseil municipal de Petite-Rivière-Saint-François accepte de verser à l'assureur la franchise de 1000 \$ relativement à ce dossier;

Que le conseil municipal autorise des travaux de remplacement de la conduite obstruée par de l'ocre ferreux par une conduite fermée de 6 pouces;

Que le propriétaire du 22, rue du Domaine du Ruisseau s'engage à faire le changement de sa conduite située de sa résidence et venant se jeter dans celle de la municipalité au même moment;

Que les postes budgétaires suivants seront diminués des coûts reliés :

- 02 32000 521 Achat et installation-conduite fermée
- 02 15000 400 1000 \$

ADOPTÉE

Rés.140917

5.6- Formation Bruno Lavoie - Q-2, r.22

Attendu que M. Bruno Lavoie lors de sa formation d'inspecteur en bâtiment n'a qu'effleuré la matière touchant les modifications majeures apportées au Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées;

Attendu qu'une formation se tient à Baie St-Paul le 22 novembre prochain;

En conséquence de ce qui précède : Il est proposé par Jeanne-D'Arc Simard et résolu à l'unanimité des conseillers(ère) présents :

Que le conseil municipal de Petite-Rivière-Saint-François accepte l'inscription de M. Bruno Lavoie à ladite formation;

Que le poste budgétaire no sera diminué du même montant.

ADOPTÉE

Rés.150917

5.7- Nomination – Revenu Québec

Attendu la nécessité de nommer par résolution un représentant de la municipalité à titre de responsable des services électroniques;

En conséquence de ce qui précède : Il est proposé par Jacques Bouchard et résolu à l'unanimité des conseillers(ère) présents :

Que le conseil municipal de Petite-Rivière-Saint-François nomme Mme Francine Dufour, d.g. & secrétaire-trésorière comme responsable pour la municipalité de Petite-Rivière-Saint-François;

Que ladite nomination l'autorise pour la gestion de tous les accès aux services, soit :

- Gérer des comptes utilisateurs
- Gérer les autorisations et les procurations
- Toutes autres gestions nécessaires à la municipalité

ADOPTÉE

Rés.160917

5.8- M. Gilles Déry – Réclamation

Attendu que M. Gilles Déry réclame un montant de 250 \$ pour les bris à la finition extérieure de sa résidence secondaire située au 246, rue Principale à Petite-Rivière-Saint-François et lors de la saison hivernale 2017;

Attendu que M. Gaétan Boudreault, contremaître de la municipalité a effectivement constaté les bris;

En conséquence : Il est proposé par Gérard R. Bluteau et résolu à l'unanimité des conseillers(ère) présents :

Que le conseil municipal de Petite-Rivière-Saint-François accepte de rembourser à M. Gilles Déry la somme de 250 \$ pour les raisons énumérées au préambule de la présente résolution;

Que le poste budgétaire no 02 15000 400 sera diminué du même montant.

ADOPTÉE

Rés.170917

5.9- Officiers ONU

Attendu l'École Nationale des Pompiers du Québec, confirme que Messieurs Dany Haché et Gaétan Boudreault ont réussi leurs examens ONU et RCCI;

En conséquence de ce qui précède : Il est proposé par Serge Bilodeau et résolu à l'unanimité des conseillers(ère) présents :

Que le conseil municipal de Petite-Rivière-Saint-François nomme Officier non urbain, messieurs Haché et Boudreault, au sein du corps des pompiers de Petite-Rivière-Saint-François;

Que le conseil municipal les félicite de leur réussite.

ADOPTÉE

Rés.180917

5.10- Demande de dérogation mineure lot 4 793 266 (chemin des Érables)

Attendu la demande de dérogation mineure suivante :

Propriété faisant l'objet de la demande
Lot 4 793 266 (chemin des Érables)

Nature de la demande

Permettre la construction d'une résidence comportant un toit plat alors que le règlement prescrit que les toits plats ou en pente sont autorisés pour les toits verts uniquement;

Attendu que ladite demande a été traitée par le comité consultatif de l'urbanisme et fait les constats suivants;

- Que ce type de toiture sera éventuellement autorisé par l'entrée en vigueur des règlements d'urbanisme révisés;
- Que la dérogation mineure ne portera pas atteinte à la jouissance par les propriétaires des immeubles voisins de leur droit de propriété;

Attendu que le comité recommande au conseil municipal d'accepter la demande de dérogation mineure;

En conséquence de ce qui précède : Il est proposé par Jeanne-D'Arc Simard et résolu à l'unanimité des conseillers(ère) présents :

Que si l'accès à la résidence est sur le Chemin des Sapins, celle-ci devra porter cette adresse afin que les services d'urgence puissent retracer plus rapidement l'immeuble;

Que le conseil municipal de Petite-Rivière-Saint-François, sur recommandation de son comité consultatif de l'urbanisme, accepte la demande de dérogation mineure tel que présentée.

ADOPTÉE

Rés.190917

5.11- Accès Petite-Rivière – Démission et nomination

Attendu que M. William Paquin informe de sa démission au sein du conseil d'administration d'Accès Petite Rivière à compter du 31 août 2017;

Attendu que Mme Marie-Ève Gagnon agissait à titre de secrétaire pour Accès Petite Rivière et qu'elle a quitté son poste de secrétaire-administrative pour la municipalité de Petite-Rivière-Saint-François le 30 août 2017;

En conséquence de ce qui précède : Il est proposé par Serge Bilodeau et résolu à l'unanimité des conseillers(ère) présents :

Que le conseil municipal reçoit la démission de M. Paquin et le remercie du bon travail effectué à titre de président du conseil d'administration d'Accès Petite Rivière;

Que le conseil municipal nomme Mme Roxanne Dufour pour agir à titre de secrétaire pour Accès Petite Rivière en remplacement de Mme Marie-Ève Gagnon.

Rés.200917

5.12- Autorisation – Dépenses élections 2017

Attendu la nécessité de procéder à des achats et des dépenses pour le bon déroulement de l'élection municipale devant se tenir le 5 novembre 2017;

En conséquence : Il est proposé par Serge Bilodeau et résolu à l'unanimité des conseillers(ère) présents :

Que le conseil municipal autorise Mme Francine Dufour, directrice générale et secrétaire-trésorière et agissant à titre de présidente d'élection, à faire les achats et dépenses nécessaires au bon déroulement de l'élection générale municipale du 5 novembre 2017;

Que les postes budgétaires suivants seront diminués des montants relatifs à chacun :

02 14000 140, 02 14000 145, 02 14000 199, 0214000 200,02 14000 252, 02 14000 349,02 14000 610, 02 14000 670.

ADOPTÉE

Rés.210917

5.13- Acceptation de la directive de changement – DC-T-15

Il est proposé par Gérard R. Bluteau et résolu à l'unanimité des conseillers(ère) présents :

Que le conseil municipal de Petite-Rivière-Saint-François accepte la directive de changement DC-T-15 tel que présenté et pour un montant de 8 950.50 \$ plus les taxes applicables;

Que la directrice générale est autorisée à signer pour et au nom de la municipalité de Petite-Rivière-Saint-François, ladite directive de changement.

ADOPTÉE

Rés.220917

5.14- Location terrain Multis-Bois – modification - résolution no 100817

Il est proposé par Gérard R. Bluteau et résolu à l'unanimité des conseillers(ère) présents :

Que le conseil municipal de Petite-Rivière-Saint-François modifie la résolution no 100817 comme suit;

Que le conseil municipal de Petite-Rivière-Saint-François demande à Les Multis-Bois Bouchard la possibilité de louer pour une année, soit du 1^{er} juillet 2017 au 30 juin 2018, le terrain présentement occupé par la municipalité.

ADOPTÉE

Rés.230917

5.15- MTQ – Amélioration - Entrée rue Principale – Aménagement d'une voie spécifique d'accès

Attendu que le conseil municipal fait le constat suivant :

- Danger via la route 138 pour tourner à l'entrée de Petite-Rivière-Saint-François
- Danger lors de brouillard

Attendu qu'il n'y a aucune division (créneau) pour le temps d'attente des automobilistes avant de pouvoir tourner en direction de Petite-Rivière;

Attendu le danger des automobilistes, lors du temps d'attente lorsque deux autres véhicules arrivent derrière celui-ci à haute vitesse et doivent freiner vigoureusement pour éviter l'impact, ce qui vient créer un danger pour plusieurs utilisateurs de la route;

Attendu que l'aménagement d'une voie spécifique pour l'accès à Petite-Rivière-Saint-François via la route 138 viendrait sécuriser les utilisateurs de la route;

Attendu que le Ministère des transports travaille présentement sur ce même tronçon de la route 138;

En conséquence de ce qui précède : Il est proposé par Gérard R. Bluteau et résolu à l'unanimité des conseillers(ère) présents :

Que le conseil municipal de Petite-Rivière-Saint-François, demande au Ministère des Transports, l'aménagement d'une voie spécifique pour les automobilistes en attente de tourner sur la route 138 à l'entrée de Petite-Rivière-Saint-François;

Que copie de la présente soit acheminée à M. Jean-François Saulnier, directeur pour le territoire de la Capitale nationale.

ADOPTÉE

Rés.240917

6- Prise d'acte de la liste des permis émis en août 2017

Il est proposé par Jeanne-D'Arc Simard et résolu à l'unanimité des conseillers(ère) présents :

Que la municipalité de Petite-Rivière-Saint-François prend acte de la liste des permis émis en août 2017.

ADOPTÉE

7- Courrier d'août 2017

DEMANDES

Rés.250917

CIHO Charlevoix

Il est proposé par Jacques Bouchard et résolu à l'unanimité des conseillers(ère) présents :

Que la municipalité de Petite-Rivière-Saint-François accepte de renouveler sa carte de Membres corporatifs auprès de CIHO Charlevoix au coût de 250 \$;

Que le poste budgétaire no 02 13000 494 sera diminué du même montant.

ADOPTÉE

CORRESPONDANCE

Ville de Pohénégamook

La Ville de Pohénégamook invite Petite-Rivière-Saint-François à une marche le 17 septembre 2017 pour sensibiliser le gouvernement au fait qu'après un sinistre de deux ans, le dossier financier n'est toujours pas réglé, tout comme celui de Petite-Rivière-Saint-François.

Le conseil invite les personnes intéressées à se joindre à eux, de le faire par le biais du bureau municipal.

M. Alain Gazaille

Par la voie d'une correspondance, M. Gazaille informe le conseil municipal et indique clairement que toute personne qui veut intervenir au nom de la municipalité sur sa propriété, et ce, quelle que soit l'ampleur de l'intervention doit obligatoirement l'en aviser préalablement et obtenir son accord.

8- Divers

Rés.260917

8 a) Tour de télécommunication

ATTENDU QUE Bell Mobilité projette l'installation de système(s) d'antenne(s) de radiocommunication et de radiodiffusion sur le territoire de Petite-Rivière-Saint-François;

ATTENDU QUE Bell Mobilité s'est entendu avec le Ministère Énergie et Ressources naturelles, pour l'utilisation d'un terrain en terre publique, dont le plan d'arpentage est joint en annexe des présentes, pour la construction d'une tour de type haubanée de 107 mètres;

ATTENDU QUE la municipalité a pris connaissance du projet d'implantation d'un système d'antenne(s) de radiocommunication et de radiodiffusion, le tout, tel que montré au document figurant en annexe «A» de la présente résolution pour en faire partie intégrante;

ATTENDU QUE la procédure de CPC-2-0-03 d'industrie Canada s'applique à l'installation de systèmes d'antennes de radiocommunications et de radiodiffusion, laquelle procédure sera suivie en bonne et due forme;

ATTENDU QUE dans le cadre de cette procédure, un avis favorable de la municipalité relatif à l'emplacement proposé pour l'installation de système d'antennes de radiocommunications et de radiodiffusion sur le territoire municipal est requis;

ATTENDU QUE l'implantation des structures de télécommunications sont de juridiction fédérale et que par conséquent la réglementation municipale n'est pas opposable au projet soumis;

ATTENDU QUE qu'en raison des objectifs de couverture du réseau, du fait que le site visé constitue offre le moindre impact pour la Ville et présente le moins de contraintes liées à l'ingénierie du réseau existant de Bell Mobilité;

En conséquence : Il est proposé par Gérard R. Bluteau et résolu à l'unanimité des conseillers(ère) présents :

QUE la municipalité est favorable au projet d'implantation d'un système d'antenne de radiocommunication et de radiodiffusion, soumis par Bell Mobilité, et projeté aux lots 5 047 199 et 5 047 200 et décrit au plan figurant à l'annexe « A » de la présente résolution pour en faire partie intégrante

D'acheminer copie de la résolution à l'AIDE-TIC, à l'attention de M. André Nepton, coordonnateur, mandaté par Bell Mobilité dans le cadre des étapes de pré implantation de ce site.

ADOPTÉE

Rés.270917

8 b) Formation – Agent de développement

Il est proposé par Serge Bilodeau et résolu à l'unanimité des conseillers(ère) présents :

QUE la municipalité de Petite-Rivière-Saint-François autorise Jérémie Provencher, agent de développement à assister aux conférences et ateliers touchant le tourisme, la culture et le patrimoine;

Que les activités se tiennent à Rimouski du 20 au 23 septembre 2017;

Que le coût d'inscription est de 165 \$ taxes incluses;

Que la municipalité remboursera également les frais de déplacement, de repas et d'hébergement s'il y a lieu;

Que les postes budgétaires no 02 62100 310 et no 02 62100 454 seront diminués des coûts relatifs à chacun.

Rés.280917
8 c) Loi 122

Attendu que les maires et les MRC des régions rurales s'inquiètent des nouvelles orientations de Québec en matière d'aménagement du territoire qui favorisent la densification et le développement des pôles urbains ;

Attendu que les orientations gouvernementales en aménagement du territoire (OGAT) favorisent, selon les élus consultés, l'établissement dans les pôles urbains et limitent la construction dans les petites communautés ;

Attendu que les administrateurs de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) ont dénoncé unanimement les nouvelles orientations. « Il faut faire comprendre au gouvernement que ce n'est pas acceptable ni pour l'économie ni pour le Québec », soutient le maire d'Alberville, qui est aussi administrateur à la FQM ;

Attendu que l'extrait de l'orientation 1 est de favoriser la viabilité et l'accessibilité des milieux de vie ainsi que la mobilité durable :

- 1.1.1 Développer la croissance anticipée en priorisant le ou les pôles principaux d'équipements et de services de la MRC
- 1.1.2 Orienter l'expansion des fonctions résidentielles et urbaines à l'intérieur des périmètres d'urbanisation en priorisant la consolidation du tissu urbain existant et la continuité des espaces urbanisés
- 1.1.3 Limiter et encadrer les fonctions urbaines et résidentielles à l'extérieur des périmètres d'urbanisation.

Attendu qu'en vertu de cette orientation il faudra orienter tout le développement économique, mais aussi urbain et résidentiel vers les plus grands centres de chacune des MRC ;

Attendu que M. Richard Lehoux indique que la proposition gouvernementale entraînera une dévitalisation totale des petits milieux ;

Attendu que dans le modèle gouvernemental, les revenus des villes centres seront appelés à augmenter, ceux des petits villages vont stagner sinon périliter faute d'installations adéquates et de services de proximité ;

Attendu que M. Richard Lehoux souhaite que les municipalités puissent reprendre le travail en tant que partenaires ;

Attendu que les municipalités ont maintenant jusqu'au 1^{er} octobre pour déposer leurs commentaires et leurs avis ;

Attendu qu'une tournée sera aussi organisée au début de l'année 2018. « Les préoccupations du milieu seront prises en compte », a indiqué la porte-parole du ministre monsieur Martin Coiteux ;

En conséquence de ce qui précède : Il est proposé par Serge Bilodeau et résolu à l'unanimité des conseillers(ère) présents :

Que le conseil municipal de Petite-Rivière-Saint-François appuie toutes démarches qui seront entreprises par la FQM ;

Que le conseil municipal de Petite-Rivière-Saint-François demande aux maires de la MRC de Charlevoix l'appui à la présente résolution ;

Que le conseil municipal de Petite-Rivière-Saint-François demande à Mme la préfète de participer aux démarches qui seront entreprises et auxquelles elle sera sûrement conviée pour la région de Charlevoix Ouest ;

Que copie de la présente soit transmise à M. Richard Lehoux de la Fédération québécoise des municipalités, ainsi qu'à Mme Claudette Simard, préfet de la MRC de Charlevoix.

ADOPTÉE

9- Rapport des conseillers(ères)

10- Questions du public

M. Jean-Léon Bouchard

- Demande si le problème de M. Royer au Domaine du Ruisseau (ocre ferreux) est généralisé à tous les terrains du Domaine;
- Demande à la municipalité à l'effet de relancer le Ministère des Transports afin que soit nettoyé le ponceau du ruisseau à Philomène, obstrué à 50 % et qui lui aurait indiqué qu'il ne pouvait pas venir avant la fin de l'automne 2017. M. Bouchard indique sa crainte à l'effet qu'il ne soit pas nettoyé pour le printemps 2018 et cause ainsi des dégâts considérables;

M. William Paquin

- Demande si les travaux du Ministère des Transports sur la route 138 incluent une signalisation sur le pavage indiquant si on peut tourner à droite ou à gauche;

Mme Maranda

- Demande au conseil municipal de trouver une solution afin qu'elle puisse voter à l'élection municipale, car elle sera absente du pays;

Mme Maranda informe le conseil que le directeur général des élections lui a mentionné que c'était la municipalité locale qui avait ce pouvoir;

M. Poirier

- Informe le conseil qu'une ancienne cache à l'original était présentement utilisée par un commerçant de Baie St-Paul et située à 100 pieds du développement du Fief;
- S'interroge sur le « comment faire respecter la réglementation en vigueur »;

Mme Christine Racine

- Demande la date possible de raccordement aux nouveaux réseaux d'aqueduc et d'égout;

Rés.290917

11- Levée de l'assemblée

À vingt heures, vingt-huit minutes, la séance est levée sur proposition de Jacques Bouchard et résolue à l'unanimité des conseillers(ère) présents.

ADOPTÉE

Gérald Maltais, maire

Francine Dufour, D.G.